

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1744/SG/ESJ fixant l'organisation de l'épreuve écrite de l'examen probatoire préalable au certificat d'aptitude à l'inspection primaire.

n° 72-1744/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

22 décembre 1972

Numéro JO

n° 1 du 10/01/1973

Date du numéro

10 janvier 1973

TEXTE INTÉGRAL

Pour le centre de Djibouti, l'épreuve écrite de l'examen probatoire préalable au C.ÀIP. se déroulera dans une salle de l'école de la Plaine, le 10 janvier 1973, de 8 heures à 13 heures. La Commission de surveillance est composée comme suit : M. Roquejoffre, conseiller administratif des services universitaires ; M. David, attaché d'administration centrale.